

Notice info- annexe 12- 2018

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Séjour n° **FR008156**



COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports,
bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée:
IM075100382

CERET le 23 juin 2019

NOTICE D'INFORMATION SEJOUR RANDONNEES MASSIF DU CAROUX (HERAULT)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019/2020 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP

Nombre de participants: 10 au minimum, 20 au maximum

Date : du mardi 24 septembre 2019 au samedi 28 septembre 2019

Déplacements : voitures personnelles

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée (4 jours de rando avec dénivelées de 400 à 900 m chaque jour). Les randonnées en boucle se font sur un terrain caillouteux d'une longueur de 11km maximum avec une partie hors sentiers. La technicité des itinéraires va jusqu'à 4/5.

Départ de Cérét le 24 septembre à 14h pour prendre possession du logement à SAINT-CHINIAN à partir de 16h

Retour le 28 septembre 2019 après la dernière randonnée.

Heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

MAISON SAINT JOSEPH : Mise à disposition des dortoirs et d'une cuisine. Sanitaires communs. Le tout très propre.

Petits-déjeuners faits en communs sur place, ainsi que la préparation des pique-niques.

Les dîners seront pris au restaurant Café de la Paix à Saint-Chinian.

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 150 € par personne,

Ce prix comprend :

L'hébergement en dortoirs (mise à disposition de plus de place que de participants permettant l'espace nécessaire à chacun)

Le dîner au restaurant Café de la Paix à Saint-Chinian

La contribution tourisme.

La contribution à la Randonnée Cérétane.

L'accompagnement des randonnées par des animateurs de la Randonnée Cérétane

Ne sont pas compris

Le voyage jusqu'à Saint-Chinian et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.

Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)

Le pic nic et le petit déjeuner (cuisine sur place)

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

Notice info- annexe 12- 2018

INSCRIPTIONS

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 23 juin 2019

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 70€ (chèque à l'ordre de l'association : Randonnée céretane)

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ce séjour sera prise à la date du 30 juillet
En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le Club.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association Randonnée céretane proposera aux pré- inscrits un Bulletin d'Inscription.
Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours.
Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

PAIEMENTS

Acompte de 70€ à la préinscription.

Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription.8€

Solde du séjour 4 septembre 2019

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association « Randonnée Céretane »

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. (environ 260 kms aller-retour)

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement.(Trajet A-R et trajets sur place)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 15 août 2019 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € par dossier d'inscription

-Annulation entre le 15 août 2019 et le 9 septembre 2019 : retenue de 50 % du montant total du séjour

-Annulation postérieure au 9 septembre 2019 : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être correctement entraîné à la pratique de la randonnée , une liste de l'équipement nécessaire vous sera fournie. Chaussures hautes obligatoires.

DIVERS

Une réunion sera faite (date précisée ultérieurement) pour la signature du document contractuel) Les inscriptions sont ouvertes, adresser les chèques d'acomptes à : Christiane Agrafeil-Colis 6 place de la muraille 66400 OMS

Chèques libellés à l'ordre la randonné céretane

TRES IMPORTANT : Seuls les adhérents à jour de leur cotisation pourront participer à ce séjour. La saison sportive allant du 1 septembre au 31 août vous devez avoir payé la cotisation pour la saison 2019/2020 au plus tard le 9 septembre 2019, le séjour se faisant sur cette saison.

Amicalement,

La Responsable

Christiane Agrafeil-Colis

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association Randonnée Céretane

Association utilisatrice de l'extension tourisme du Comité Départemental des Pyrénées Orientales, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. IT N°IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: Tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67 - Code APE : 913^E – SIRET : 30358816400044
Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

ANNEXE12- Info préalable: Comité-Assoc-2018_2/3

Notice info- annexe 12- 2018

2019